

# ASSOCIATION SPORTIVE GOLF ALPES PROVENCE GAP BAYARD

RN 85 - Station Gap Bayard - 05000 GAP

www.assogolfgapbayard.com / info@assogolfgapbayard.com  
siret n° 509 382 024 000 16 - rna n° W05 2001892

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 30 mai 2021

Le 30 mai 2021, à 16 heures 30, les membres de l'Association Sportive Golf Alpes Provence Gap Bayard se sont réunis au siège social, station Gap Bayard, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président Mr. Anton-Marco SPECIOSO.

Ce dernier préside l'Assemblée.

Il souhaite la bienvenue aux participants et les invite à faire enregistrer leur présence auprès du trésorier, Noël ROCHE, qui assure les fonctions de scrutateur, et à lui remettre les pouvoirs en leur possession.

Trente-huit adhérents sont présents ou représentés.

Le Président les remercie de leur participation.

Il rappelle que les statuts de l'association n'exige pas de quorum à la tenue de l'assemblée générale ordinaire; il constate que l'assemblée est régulièrement constituée, et qu'elle peut valablement délibérer, et il déclare donc la séance ouverte.

Il rappelle ensuite l'**ordre du jour** :

1. Rapport moral
2. Rapport des activités sportives
3. Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice 2020, présentation du budget 2021, quitus
4. Questions diverses.

Et précise que l'intégralité des rapports ainsi présentés à l'approbation de l'assemblée, ainsi que le projet de résolutions, ont été mis à disposition des adhérents sur le site de l'association, ainsi qu'il leur a été rappelé sur la lettre de convocation du 14 mai 2021, possibilité étant également donné à ceux qui le souhaitent, de faire parvenir, en ligne, leurs observations ou questions sur ces documents.

Chacun ayant ainsi pu les consulter, il est fait devant l'assemblée, présentation et commentaire

- du rapport moral, par le Président Anton Marco SPECIOSO,
- du rapport d'activités sportives, par la Responsable de la commission sportive, Anne CHABRAND,
- du rapport financier, de la présentation des comptes et du projet de budget, par le Trésorier, Noël ROCHE.



Ces rapports, objet des trois premiers points de l'ordre du jour, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque particulière, ni en ligne, ni de la part des membres présents, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante:

**« Après avoir pris connaissance des rapports de gestion présentés par le Conseil d'Administration, rapport moral, rapport d'activités et rapport financier, et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :**

**> Approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes de l'exercice 2020 qui font ressortir un résultat d'exploitation positif de 2 364 €.**

**> En conséquence, donne quitus au Conseil d'Administration pour ses actes de gestion.**

**> Décide d'affecter ce résultat positif au report à nouveau, en augmentation des réserves de l'association, qui passeront ainsi de 42 548 € à 44 912 €**

**Ayant pris ensuite connaissance du projet de budget 2021, l'Assemblée ratifie, en application de l'article 10 des statuts, le choix fait par le Conseil d'Administration de maintenir pour l'exercice 2021, le montant des cotisations à 30 € pour les adultes, 25 € en tarif famille, et à 15 € pour les mineurs et jeunes adultes ( 19 à 25 ans )**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

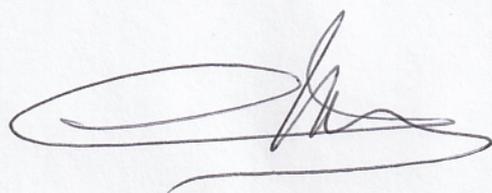
Au titre des questions diverses, le Président donne toutes informations et réponses utiles sur les perspectives de la nouvelle saison.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures trente.

Le Président remercie de nouveau les participants et les invite à un pot de l'amitié.

Le Président

Anton Marco SPECIOSO



Le scrutateur

Noël ROCHE

